

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 103 (1958)  
**Heft:** 12

**Rubrik:** Revue de la presse

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

K. S. renouvela sa tentative au mois de janvier 1958 en franchissant la frontière à Saint-Louis en uniforme militaire. Il fut une seconde fois refusé. Au mois d'avril, il tenta sa chance pour la troisième fois en se rendant cette fois à Lyon ; là aussi, il fut refusé. Cette fois, il se présenta à la prison militaire à Lausanne et fut gardé en préventive, jusqu'au jugement du Tribunal militaire de division 10 qui le condamna à trois mois de prison sous le régime militaire pour avoir violé l'article 94 du code pénal militaire. Cette disposition défend à tout citoyen suisse d'entrer au service militaire d'une puissance étrangère sans avoir obtenu l'autorisation préalable du Conseil fédéral.

Le sdt. K. S. a été traité avec beaucoup d'indulgence, soit par les autorités militaires françaises, soit par la justice militaire suisse. On peut se demander pourquoi K. S. a mis tant d'insistance à entrer dans la Légion étrangère et quelle activité il comptait y déployer. Quels ont été les instigateurs de sa conduite étrange, et dans quel pays se trouvaient-ils ?

E. St.

---

Revue de la presse:

Nous extrayons ces trois thèmes d'actualité du numéro d'octobre 1958 de la *Revue des Forces françaises de l'Est*.

### **Formation des cadres du service du matériel**

Le Centre de formation des brigadiers du service du matériel (C.F.B.S.M.) a pour mission de former les brigadiers du service du matériel au profit de toutes les unités de la métropole, des forces françaises stationnées en Allemagne et des troupes d'Afrique du Nord. Trois stages de quatre mois sont organisés chaque année, stages qui voient défiler annuellement à Metz quelque 2000 élèves.

Venus de toute la France et triés suivant leur profession ces élèves gradés reçoivent préalablement, dans un centre d'instruction militaire, pendant huit semaines, leur formation générale de base. Puis ils sont répartis au C.F.B.S.M. où ils restent quatre mois dans l'une des sept spécialités enseignées : auto, optique, approvisionnement, armement de gros calibre, armement de petit calibre, munitions, comptabilité.

En fin de stage, un examen sanctionne les connaissances acquises. Les premiers des élèves seront dirigés sur l'école de sous-officiers ; les autres, le gros, seront affectés aux diverses unités. L'Armée moderne devient de plus en plus une armée de spécialistes.

### **Le « coffin-car »**

Il s'agit d'un véhicule pliant « Harrier » destiné surtout aux forces aéroportées. Il ne pèse que 325 kilos (moins d'un quart du poids d'une jeep) et il est contenu dans une *boîte* de 2,60 m., 0,70 m. et 0,50 m. de côtés. On peut emmagasiner dix « Harriers » dans l'espace occupé par une jeep. Quelques gestes suffisent pour rabattre les côtés de la boîte et en 45 secondes on dispose d'un véhicule léger à quatre places, capable d'atteindre sur route une vitesse de 110 kilomètres à l'heure.

L'armée britannique adoptera-t-elle le « Harrier » ? Aucune décision n'aurait encore été prise, mais il semble bien que ce véhicule est de nature à accroître la mobilité et le rayon d'action terrestres des troupes aéroportées.

### **Les sapeurs du 9<sup>e</sup> Génie en Algérie**

La tâche de ce bataillon stationné depuis deux ans en Algérie est immense. Que ce soit dans l'installation de réseaux de barbelés, dans la pose de mines aux endroits qui paraissent propices aux passages d'éléments rebelles, dans la construction de routes, de pistes, de gués artificiels en treillis métalliques, les sapeurs accomplissent chaque jour, dans ce cadre de guerre révolutionnaire, une besogne considérable.

Parlant génie, nous pouvons enchaîner en résumant un autre article : *Quand le Génie crache le feu*, étude de vulgarisation, comme nombre de celles de cette intéressante revue — toujours richement illustrée — qui nous initie tout d'abord au travail du lance-flammes, puis à l'emploi des explosifs — aux destructions — et enfin à la navigation. Avec le précédent article, nous avons là, n'est-il pas vrai, un programme quasi complet de l'activité des sapeurs.

Mais le côté sapeur-combattant est encore abordé par la description des missions d'assaut qui peuvent lui être confiées.

Enfin, détail intéressant pour nous — dont les sapeurs, malgré une motorisation et une « automation » déjà très poussées, ne disposent pas encore de toutes les machines qui existent à l'étranger — il nous est dit que, même dans une division blindée, le sapeur est souvent amené à « adopter une attitude opportuniste, préférant utiliser des moyens sommaires et expéditifs plutôt que d'avoir recours à un matériel gardé à l'arrière et dont la mise en œuvre serait souvent trop longue et disproportionnée avec le but à atteindre. » Voilà, semble-t-il, pour conclure, un enseignement à retenir.

MFT

---

## Bibliographie

### Les livres :

**Die Schweiz in der Planung der kriegführenden Mächte während des zweiten Weltkrieges**, par Hans Rudolf Kurz. Brochure de 68 pages, dont 16 croquis, publiée par la Société suisse des sous-officiers. Secrétariat : Biel, Zentralstrasse 42.

Cette étude remarquable, sur le rôle joué par la Suisse dans les plans des belligérants au cours de la deuxième guerre mondiale, apporte une précieuse contribution aux documents officiels sur la matière et comble une lacune. L'auteur, le distingué chef de la presse du D.M.F., s'est livré à un vrai travail de bénédictin (plus de quatre pages consacrées à la documentation en font foi). Dans un langage simple, il a réussi — comme le remarque le général Guisan dans son introduction — à faire ressortir à quel point, de 1939 à